

Séance ordinaire du 11 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi, 11 septembre 2023 à 19h30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Janye Gauthier, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-09-256

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 septembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2023 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023
 - 3.2 Dépôt de la correspondance
 - 3.3 Adoption | Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité de Saint-Polycarpe et Politique de confidentialité
 - 3.4 Autorisation de signature | Renouvellement contrat de location d'espace de stationnement | La fabrique Notre-Dame-des-Champs
 - 3.5 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) | Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
 - 3.6 Modification | Nom d'un fournisseur | Solutions mieux-être Life Works
 - 3.7 Modification | Nom d'un fournisseur | Me Julie Perreault LL.B., LL.M., D.D.N. Notaire et conseillère juridique
 - 3.8 Octroi de contrat et autorisation de paiement | Shellex Groupe conseil inc. | Appel d'offres 2023-020 - Services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection du pavage des rues Cuerrier et Wilfrid
 - 3.9 Octroi de contrat et autorisation de paiement | 9217-4945 Québec Inc. | Appel d'offres 2023-004 - Services de déneigement des propriétés municipales

- 3.10 Octroi de contrat et autorisation de paiement | Bau-Val Inc. | Appel d'offres 2023-005 - Fourniture, chargement et transport d'abrasif
- 3.11 Octroi de contrat et autorisation de paiement | Solmatech inc. | Appel d'offres 2023-021 - Contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du pavage des rues Cuerrier et Wilfrid
- 3.12 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée - Appel d'offres 2023-006 - Fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium)
- 3.13 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Deveau Avocats - Chemin Saint-Philippe | réparation
- 3.14 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Dunton Rainville, avocats - Rédaction de la documentation juridique pour le Centre Sportif Soulanges
- 3.15 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Les pavages Asphaltech inc. - Appel d'offres 2023-017 - Réfection pavage rue Wilfrid et Cuerrier
- 3.16 Octroi de contrat et autorisation de paiement | Robitaille Équipement Inc. | Appel d'offres 2023-012 - Acquisition et livraison d'un camion de dix roues, incluant des équipements de déneigement
- 3.17 Octroi de contrat et autorisation de paiement | Les Services EXP inc. | Appel d'offres 2023-019 - Étude d'évaluation des solutions d'augmentation de capacité pour la station d'épuration des eaux usées par étangs aérés
- 3.18 Octroi de contrat et autorisation de paiement | Pavage Desrochers et Cie Inc. | Gré à Gré - Rapiéçage des baissières, chemin Sainte-Marie, chemin Élie-Auclair et chemin de l'Église
- 3.19 Ordre de changement et autorisation de paiement - Deveau Avocats - La rédaction du contrat d'embauche pour le poste de remplaçante de la directrice des loisirs et des communications
- 3.20 Ordre de changement #2 et autorisation de paiement - Cabinet relations publiques National Inc. - Centre Sportif Soulanges
- 3.21 Ordre de changement et autorisation de paiement - 6132987 Canada Inc. - Rédaction d'appels d'offres
- 3.22 Ordre de changement et autorisation de paiement - LES PAVAGES THÉORÉT INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC RÉMI-GAUTHIER POUR L'AIRE DE JEUX D'EAU, LE STATIONNEMENT ET LE PAYSAGEMENT

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Suspension | Employé 22-0004

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Août 2023
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - août
- 5.3 Demande d'aide financière | Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) | Volet Soutien | Projet de la rue de l'Église
- 5.4 Soumission pour émission de billets

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7. SERVICES URBAINS

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 8.1 Demande - Dérogation mineure 2023-011

8.2 Demande - Dérogation mineure 2023-012

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Embauche | Responsable de la bibliothèque et vie communautaire

9.2 Autorisation de signature | Modification de l'horaire de la bibliothèque

9.3 Présence au Gala Reconnaissance de l'Action communautaire de Vaudreuil-Soulanges

9.4 Demande d'aide financière | Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO) | demande de commandites

9.5 Demande d'aide financière - Cercle des fermières - Demande de remboursement de location de salle

10. RÈGLEMENTS

11. AFFAIRES DIVERSES

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

2023-09-257

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 est déposé lors de la présente séance ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
8 août 2023	Jean-Charles Filion, directeur-général et greffier-trésorier de Pointe-Fortune	Extrait de résolution numéro 23-08-103 Municipalité de Pointe-Fortune	Jean-Charles Filion, directeur- général et greffier- trésorier de Pointe-Fortune
8 août 2023	Jean-Charles Filion, directeur-général et greffier-trésorier de Pointe-Fortune	Résolution 23-08-102 Étude régionale d'optimisation de la couverture incendie sur le territoire de la MRC de Vaudreuil- Soulanges	Jean-Charles Filion, directeur- général et greffier- trésorier de Pointe-Fortune

11 août 2023	Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe des Cèdres	Résolution d'appui / Projet de loi numéro 392 - Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers	Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière- trésorière adjointe des Cèdres
16 août 2023	Danielle Glode, directrice générale et greffière- trésorière par intérim de Saint- Télesphore	Extrait de résolution numéro 2023-08-06 Municipalité de Saint- Télesphore	Danielle Glode, directrice générale et greffière- trésorière par intérim de Saint- Télesphore
24 août 2023	Érik Giguère, technicien en administration, commission municipale du Québec	Notification / Décision / CMQ- 60334-003 / Centre communautaire des aînés Vaudreuil- Soulanges et Municipalité de Saint- Polycarpe / Demande d'exemption de taxes	Érik Giguère, technicien en administration, commission municipale du Québec
28 août 2023	Nancy Carles, adjointe à la trésorerie, Municipalité de Rivière-Beaudette	Participation au projet d'étude régionale d'optimisation de la couverture d'incendie	Nancy Carles, adjointe à la trésorerie, Municipalité de Rivière-Beaudette
23 août 2023	Marie-Claude Langlais Réception	Demande d'appui – interdiction de maison flottantes	Marie-Claude Langlais Réception, municipalité la Macaza

3.3

ADOPTION | POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

2023-09-258

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité de Saint-Polycarpe et la Politique de confidentialité ;

D'AUTORISER le Maire et le directeur général et greffier trésorier à signer la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité de Saint-Polycarpe et la Politique de confidentialité ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4 **AUTORISATION DE SIGNATURE | RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE DE STATIONNEMENT | LA FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS**

2023-09-259 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire renouveler le contrat de location du stationnement de l'Église de Saint-Polycarpe, propriété de la Fabrique Notre-Dame-des-Champs ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace loué sert de stationnement municipal ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat de renouvellement de location pour le stationnement de l'Église de Saint-Polycarpe ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer le montant convenu dans le contrat de renouvellement de location à La Fabrique Notre-Dame-des-Champs, à même le poste budgétaire 02-701-20-970 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5 **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) | NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

2023-09-260 CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les

municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6

MODIFICATION | NOM D'UN FOURNISSEUR | SOLUTIONS MIEUX-ÊTRE LIFE WORKS

2023-09-261

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-161 pour l'octroi de contrat à Solutions mieux-être Life Works pour des services en SST ;

CONSIDÉRANT QUE le nom du fournisseur à changer pour Telus Santé ;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le nom du fournisseur pour Telus Santé ;

D'AUTORISER le directeur-général et greffier-trésorier à payer les factures pour ce contrat à Telus Santé ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.7 **MODIFICATION | NOM D'UN FOURNISSEUR | ME JULIE PERREAULT LL.B., LL.M., D.D.N. NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE**

2023-09-262 CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-205 pour l'octroi de contrat à Me Julie Perreault LL.B., LL.M., D.D.N. Notaire et conseillère juridique ;

CONSIDÉRANT QUE le nom du fournisseur doit être changer pour 6132987 Canada Inc. ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le nom du fournisseur pour 6132987 Canada Inc. ;

D'AUTORISER le directeur-général et greffier-trésorier à payer les factures pour ce contrat à 6132987 Canada Inc. ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.8 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT | SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. | APPEL D'OFFRES 2023-020 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE DES RUES CUERRIER ET WILFRID**

2023-09-263 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2023-020 pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection du pavage des rues Cuerrier et Wilfrid ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission dans les délais prescrits :

Nom du soumissionnaire	Montant
Shellex Groupe conseil inc.	19 750,00\$
CDGU	19 850,00 \$
EFEL	27 500,00 \$
Groupe DGS	-

CONSIDÉRANT QUE l'estimation était d'un montant 36 504,56\$ avec les taxes pour ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gespro, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Shellex Groupe conseil inc. ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Shellex Groupe conseil inc. pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection du pavage des rues Cuerrier et Wilfrid ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Shellex Groupe conseil inc. un montant maximal de 22 707,56 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 195-2023, postes budgétaires 23 048 01 411 et 23 048 02 411 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.9

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT | 9217-4945 QUÉBEC INC. | APPEL D'OFFRES 2023-004 - SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

2023-09-264

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2023-004 pour les services de déneigement des propriétés municipales ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 14 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise a déposé une soumission dans les délais prescrits :

	Nom du soumissionnaire	Nom du représentant	Signature	Montant
<input type="checkbox"/>	9217-4945 Québec Inc.			201 206,25 \$

CONSIDÉRANT l'estimation de 245 068,02 \$ taxes incluses pour 5 années ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Approgestion.ca, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9217-4945 Québec Inc. ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise 9217-4945 Québec Inc. pour l'appel d'offres 2023-004 pour les services de déneigement des propriétés municipales ;

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise 9217-4945 Québec Inc. pour les services de déneigement des propriétés municipales pour une année au montant total de 40 241,25 \$ (soit 35 000,00 \$ hors taxes) avec possibilité d'octroyer le contrat pour quatre options de renouvellement d'une durée supplémentaire d'une année chacune ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise 9217-4945 Québec Inc. un montant maximal de 40 241,25 \$ pour la première année à même le poste budgétaire 02 330 00 443 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.10

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT | BAU-VAL INC. | APPEL D'OFFRES 2023-005 - FOURNITURE, CHARGEMENT ET TRANSPORT D'ABRASIF

2023-09-265

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2023-005 pour la fourniture, chargement et transport d'abrasif ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 16 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise a déposé une soumission dans les délais prescrits :

	Nom du soumissionnaire	Nom du représentant	Signature	Montant
<input type="checkbox"/>	BAU-VAL Inc.			183 097,69 \$

CONSIDÉRANT l'estimation de 215 753,81 \$ taxes incluses pour 5 années ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Bau-Val Inc. ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Bau-Val Inc. pour l'appel d'offres 2023-005 pour la fourniture, chargement, transport d'abrasif ;

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Bau-Val Inc. pour la fourniture, chargement, transport d'abrasif pour une année au montant total de 33 400,24 \$ (soit 29 050,00 \$ hors taxes) avec possibilité d'octroyer le contrat pour quatre options de renouvellement d'une durée supplémentaire d'une année chacune ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Bau-VAL Inc. un montant maximal de 33 400,00 \$ pour la première année à même le poste budgétaire 02 330 00 622 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.11

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT | SOLMATECH INC. | APPEL D'OFFRES 2023-021 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE DES RUES CUERRIER ET WILFRID

2023-09-266

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2023-021 pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du pavage des rues Cuerrier et Wilfrid ;

CONSIDÉRANT QU'une (1) entreprise a déposé une soumission dans les délais prescrits :

Nom du soumissionnaire	Montant
Solmatech	15 838.00\$

CONSIDÉRANT QUE l'estimation était d'un montant 18 855,90 \$ avec les taxes pour ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gespro, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Solmatech inc. ;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Solmatech inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du pavage des rues Cuerrier et Wilfrid ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Solmatech inc. un montant maximal de 18 209,74 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 195-2023, postes budgétaires 23 048 01 411 et 23 048 02 411 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.12

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DIVISION DE CARGILL LIMITÉE - APPEL D'OFFRES 2023-006 - FOURNITURE, CHARGEMENT ET TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉS (CHLORURE DE SODIUM)

2023-09-267

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2023-006 pour la fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium) ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 17 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposés une soumission dans les délais prescrits :

Nom du soumissionnaire	Montant
Sel Windsor Limitée	---
Compass Mineral	433 840,91\$
Cargill	430 267,49 \$

CONSIDÉRANT l'estimation de 447 478,35 \$ taxes incluses pour 5 années ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée.

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée pour l'appel d'offres 2023-006 - Fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium);

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée pour la fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium) pour une année au montant total de 79 436,23 \$ taxes incluses (soit 69 090,00 \$ hors taxes) avec possibilité d'octroyer le contrat pour quatre options de renouvellement d'une durée supplémentaire d'une année chacune ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée un montant maximal de 79 436,23 \$ pour la première année à même le poste budgétaire 02 330 00 622 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.13 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DEVEAU AVOCATS - CHEMIN SAINT-PHILIPPE | RÉPARATION**

2023-09-268 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour la rédaction d'une mise en demeure dans le dossier du pavage du chemin Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE le coût des honoraires s'élèvent à 972,97 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Deveau Avocats;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le bon de commande ADM-000837 et le mandat à la firme Deveau avocats pour la rédaction d'une mise en demeure dans le dossier du chemin Saint-Philippe ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Deveau Avocats un montant maximal de 972,97 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 130 01 412 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.14 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - RÉDACTION DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE POUR LE CENTRE SPORTIF SOULANGES**

2023-09-269 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour la rédaction de la documentation juridique pour le Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT les différentes rencontres avec les autres municipalités de Soulanges, relativement au Centre Sportif Soulanges ;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Dunton Rainville, avocats;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Dunton Rainville, avocats, pour la rédaction de la documentation juridique pour le Centre Sportif Soulanges;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Dunton Rainville, avocats pour la rédaction de la documentation juridique pour le Centre Sportif Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Dunton Rainville, avocats un montant maximal de 22 995,00 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 130 01 412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.15

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LES PAVAGES ASPHALTECH INC. - APPEL D'OFFRES 2023-017 - RÉFECTION PAVAGE RUE WILFRID ET CUERRIER

2023-09-270

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2023-017 pour la réfection de pavage des rues Wilfrid et Cuerrier ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 28 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposés une soumission dans les délais prescrits :

Nom du soumissionnaire	Montant
Asphaltech	185 531,71
Roxboro	185 685,51
Bucaro	333 386,57

CONSIDÉRANT l'estimation de 200 677,37 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Shellex groupe conseil et de Me Julie Perreault, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les pavages Asphaltech inc. ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Les pavages Asphaltech inc. pour l'appel d'offres 2023-017 - Réfection pavage rue Wilfrid et Cuerrier ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Les pavages Asphaltech inc. un montant maximal de 185 531,71 \$ taxes incluses, à même les postes budgétaires 23 048 02 411 et 23 048 01 411 (règlement d'emprunt 195-2023) ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.16

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT | ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC. | APPEL D'OFFRES 2023-012 - ACQUISITION ET LIVRAISON D'UN CAMION DE DIX ROUES, INCLUANT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

2023-09-271

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2023-012 pour l'acquisition et la livraison d'un camion de dix roues, incluant des équipements de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 21 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise a déposé une soumission dans les délais prescrits :

Nom du soumissionnaire	Nom du représentant	Signature	Montant
Robitaille Équipement Inc.			436 750.93\$

CONSIDÉRANT l'estimation de 481 860,23 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'Approgestion.ca, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Robitaille Équipement Inc. ;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Robitaille Équipement Inc. pour l'appel d'offres 2023-012 pour l'acquisition et livraison d'un camion de dix roues, incluant des équipements de déneigement ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Robitaille Équipement Inc. un montant maximal de 436 750,93 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 046 00 724 (règlement d'emprunt 193-2023) ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.17

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT | LES SERVICES EXP INC. | APPEL D'OFFRES 2023-019 - ÉTUDE D'ÉVALUATION DES SOLUTIONS D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES PAR ÉTANGS AÉRÉS

2023-09-272

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2023-019 pour l'étude d'évaluation des solutions d'augmentation de capacité pour la station d'épuration des eaux usées par étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission dans les délais prescrits :

Nom du soumissionnaire	Montant
EXP	57 905,00
FNX-INNOV	79 531,52

CONSIDÉRANT QUE l'estimation était d'un montant 71 859,38 \$ avec les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gespro, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les services EXP inc.;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Les Services EXP inc. pour l'étude d'évaluation des solutions d'augmentation de capacité pour la station d'épuration des eaux usées par étangs aérés ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Les Services EXP inc. un montant maximal de 66 576,27 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 14 000 341 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.18 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT | PAVAGE DESROCHERS ET CIE INC. | GRÉ À GRÉ - RAPIÉÇAGE DES BAISSIÈRES, CHEMIN SAINTE-MARIE, CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR ET CHEMIN DE L'ÉGLISE**

2023-09-273 **CONSIDÉRANT** le besoin de Rapiéçage des baissières sur le chemin Sainte-Marie, Élie-Auclair et de l'Église ;

CONSIDÉRANT la soumission de Pavage Desrochers et Cie Inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'inspecteur municipal à octroyer le contrat à l'entreprise Pavage Desrochers et Cie Inc. ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pavage Desrochers et Cie Inc. pour le rapiéçage des baissières sur le chemin Sainte-Marie, le chemin Élie-Auclair et le chemin de l'Église ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Pavage Desrochers et Cie Inc. un montant maximal de 22 190,18 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.19 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DEVEAU AVOCATS - LA RÉDACTION DU CONTRAT D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE REMPLAÇANTE DE LA DIRECTRICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS**

2023-09-274 **CONSIDÉRANT** la résolution 2023-07-211 pour l'octroi du contrat à Deveau avocats pour la rédaction du contrat d'embauche pour le poste de remplaçante de la directrice des loisirs et des communications ;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour des recherches et des modifications fait au contrat initial ;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1 pour des recherches et des modifications au contrat d'embauche de la remplaçante de la directrice des loisirs et des communications;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Deveau Avocats un montant supplémentaire maximal de 275,00\$, taxes incluses, portant le montant total à 1424.75 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 160 00 412 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.20 **ORDRE DE CHANGEMENT #2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CABINET RELATIONS PUBLIQUES NATIONAL INC. - CENTRE SPORTIF SOULANGES**

2023-09-275 **CONSIDÉRANT** la résolution 2023-05-141 pour l'octroi du contrat à Cabinet relations publiques National Inc. pour le dossier du Centre Sportif Soulanges ;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement numéro 1, 2023-06-176, pour l'ajout de montants supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour des rencontres supplémentaires ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 2;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Cabinet relations publiques National Inc. un montant supplémentaire maximal de 18 000,00, taxes incluses, portant le montant total à 50 716,80\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 083 00 419 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.21 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - 6132987 CANADA INC. - RÉDACTION D'APPELS D'OFFRES**

2023-09-276 CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-205 pour l'octroi du contrat à l'entreprise 6132987 Canada inc. pour la rédaction d'appels d'offres pour divers dossier dans la Municipalité de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour l'ajout d'appels d'offres au contrat initial ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1 pour l'ajout de rédaction et de suivi pour divers appels d'offres pour la Municipalité de Saint-Polycarpe;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à 6132987 Canada Inc. un montant maximal de 15 000,00, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 130 01 419 du budget courant ou au règlement d'emprunt, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.22 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LES PAVAGES THÉORÉT INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC RÉMI-GAUTHIER POUR L'AIRE DE JEUX D'EAU, LE STATIONNEMENT ET LE PAYSAGEMENT**

2023-09-277 CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-094 pour l'octroi du contrat à l'entreprise Les Pavages Théorét inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-111 autorisant l'ordre de changement #1;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-189 autorisant les ordres de changement #2 et #3;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-07-223 autorisant les ordres de changement #4, #5, #6, #7 et #8;

CONSIDÉRANT la directive de changement DRC-MP-03 pour les travaux de modification de la filière de traitement;

CONSIDÉRANT la directive de changement concernant le branchement temporaire du jeu d'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur à exécuter les deux (2) directives de changement ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 9 et numéro 10;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à LES PAVAGES THÉORÉT INC. un montant maximal de 11 058,58, taxes incluses, portant le montant total à 897 065,02\$, à même le poste budgétaire 23-080-01-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 SUSPENSION | EMPLOYÉ 22-0004

2023-09-278

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'IMPOSER une suspension pour des mesures administratives, d'une journée à la discrétion de l'employeur, sans salaire à l'employé 22-0004 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - AOÛT 2023

2023-09-279

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2023-09 des transferts budgétaires du mois d'août 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2023-09 des transferts budgétaires du mois d'août 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 564 038,03 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	460 905,24 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	20 134,63 \$
Salaires nets	82 998,16 \$
TOTAL	564 038,03 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.2 APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - AOÛT

2023-09-280

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 288,43 \$ pour le mois de août déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de août du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 288,43 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE | PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) | VOLET SOUTIEN | PROJET DE LA RUE DE L'ÉGLISE

2023-09-281

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général et greffier-trésorier, Éric Lachapelle, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4

SOUSSION POUR ÉMISSION DE BILLETS

2023-09-282

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 septembre 2023, au montant de 3 164 000,00\$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

179 000 \$	5,40000 %
187 000 \$	5,20000 %
197 000 \$	4,95000 %
207 000 \$	4,95000 %
2 394 000 \$	4,85000 %

Prix : 98,52400

Coût réel : 5,26086 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

179 000 \$	5,45000 %	2024
187 000 \$	5,25000 %	2025
197 000 \$	5,05000 %	2026
207 000 \$	4,85000 %	2027
2 394 000 \$	4,85000 %	2028

Prix : 98,51700

Coût réel : 5,26321 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

179 000 \$	5,00000 %	2024
187 000 \$	5,00000 %	2025
197 000 \$	4,95000 %	2026
207 000 \$	4,90000 %	2027
2 394 000 \$	4,85000 %	2028

Prix : 98,29900

Coût réel : 5,30525 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

179 000 \$	5,35000 %	2024
187 000 \$	5,30000 %	2025
197 000 \$	5,10000 %	2026
207 000 \$	4,95000 %	2027
2 394 000 \$	4,95000 %	2028

Prix : 98,62972

Coût réel : 5,32811 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe accepte l'offre qui lui est faite de la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 18 septembre 2023 au montant de 3 164 000,00 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 128-2023 | 135-2014 | 173-2019 | 195.2023 | 184-2022 | 184-2022 | 188-2022 | 193-2023 | 186-2022. Ces billets sont émis au prix de 98,52400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2023-011

2023-09-283

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 8 août 2023 pour les lots 3 765 845, 6 255 751 (1312, chemin de l'Église) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un cabanon. La superficie TOTALE maximale d'implantation au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires sera de 128,9 m² au lieu de 101,1 m² MAXIMUM comme prescrit à l'article 9.2.3 du Règlement de zonage no 113-2012;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne portera pas de préjudices à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2023-011 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2023-011 pour les lots 3 765 845, 6 255 751 (1312, chemin de l'Église) du cadastre du Québec afin de permettre la construction d'un cabanon. La superficie TOTALE maximale d'implantation au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires sera de 128,9 m² au lieu de 101,1 m² MAXIMUM comme prescrit à l'article 9.2.3 du Règlement de zonage no 113-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2

DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2023-012

2023-09-284

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 8 août 2023 pour le lot 5 114 547 (55, rue des Prés) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation d'appareils mécaniques (génératrice permanente et deux réservoirs à propane) dans la cour arrière d'une habitation unifamiliale. Les distances par rapport à la ligne de terrain seront à 1,5 m (5') pour la génératrice et à 0,15 m (6") pour les réservoirs à propane au lieu de 3 mètres comme prescrit à l'article 17.5.2.11 du Règlement de zonage no 113-2012;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne portera pas de préjudices à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2023-012 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2023-012 pour le lot 5 114 547 (55, rue des Prés) du cadastre du Québec afin de permettre l'installation d'appareils mécaniques (génératrice permanente et deux réservoirs à propane) dans la cour arrière d'une habitation unifamiliale. Les distances par rapport à la ligne de terrain seront à 1,5 m (5') pour la génératrice et à 0,15 m (6") pour les réservoirs à propane au lieu de 3 mètres comme prescrit à l'article 17.5.2.11 du Règlement de zonage no 113-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1

EMBAUCHE | RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-09-285

CONSIDÉRANT la vacance du poste de responsable bibliothèque et vie communautaire à la Municipalité de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues pour le poste ainsi que les entrevues effectuées par le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice des loisirs et des communications d'embaucher Madame Camille Bourque au poste de responsable de la bibliothèque et vie communautaire ;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de Madame Camille Bourque au poste de responsable de la bibliothèque et vie communautaire pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, et ce, à compter du 2 septembre 2023 ;

DE FIXER le salaire de cette employée à l'échelon 1 classe 3, conformément à la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe - CSN ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2

AUTORISATION DE SIGNATURE | MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

2023-09-286

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des loisirs et des communications;

CONSIDÉRANT la fin de la période estivale ;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 7 proposée par le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe - CSN ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite augmenter le nombre d'heure d'ouverture de la bibliothèque ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente numéro 7 proposée par le syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe - CSN ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3

PRÉSENCE AU GALA RECONNAISSANCE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES

2023-09-287

CONSIDÉRANT l'invitation, à la hauteur de 2 billets au montant de 50\$ chacun, de la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges à participer au Gala ;

CONSIDÉRANT QUE le gala marquera le 25e anniversaire de la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE le développement communautaire est significatif dans la municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 100,00\$ à la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges pour l'achat de deux billets pour le gala du 25e anniversaire, qui aura lieu le 3 novembre prochain ;

D'AUTORISER le directeur-général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 100,00\$ à la Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges même le poste budgétaire 02 701 20 970 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE | ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST (ARAMO) | DEMANDE DE COMMANDITES**

2023-09-288 CONSIDÉRANT QUE l'association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO) a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre d'une demande de commandites;

CONSIDÉRANT QUE l'association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO) est un organisme ayant à cœur l'agriculture et la relève chez agriculteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture est un sujet important au sein de la Municipalité de Saint-Polycarpe ;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 150,00 \$ à l'association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO) pour une commandite ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 150,00 \$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CERCLE DES FERMÈRES - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE**

2023-09-289 CONSIDÉRANT QUE le Cercle des fermières a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre d'une demande de remboursement de location de salle ;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des fermières est un organisme à but non lucratif et que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 260,00 \$ au Cercle des fermières pour une demande de remboursement de location de salle ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 260,00 \$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller, Jean-Pierre Ménard, invite les citoyens de la Municipalité de Saint-Polycarpe à faire du bénévolat lors des activités organisées.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, souligne que le chemin Saint-Philippe a été corrigé. Il prend, également, le temps de revenir sur les dérogations mineures concernant les entrées charretières de 6 mètres. Il indique que des pistes de solutions sont envisagées. Monsieur le maire mentionne que le marquage au sol est présentement en cours et qu'il y aura le pavage des accotements sur la route 340 dans le prochain mois.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- Caméra de sécurité à différent endroit dans la Municipalité ;
- Les travaux à l'Hôtel de Ville ;
- Activité en lien avec la semaine des Municipalités ;
- Dérogations mineures pour les entrées surdimensionnées ;
- Déneigement avec la MTQ ;
- Traverses de chemin de fer en mauvaise état ;
- Entrées surdimensionnées et la possibilité d'extension ;
- Droit acquis pour les entrées de plus de 6 mètres ;
- Stationnement interdit sur le Chemin Élie-Auclair ;
- Réfection rue de l'Église ;
- Mesures administratives et suspension d'un employé ;
- Décision concernant les différents méfaits et incendies criminelles mineurs au sein de la Municipalité ;
- Largeur et longueur des entrées charretières ;
- Nouveau camion de déneigement ;
- Travaux sur la route 340, fermeture de la rue;
- Chemin de fer en mauvaise état, et ;
- Hauteur acceptable du gazon.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2023-09-290 À 21 h 10 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 11 septembre 2023.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*